



Municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage
486, rue Principale, Bureau 100
Saint-Patrice-de-Beaurivage

AVIS PUBLIC

À TOUS LES CONTRIBUABLES, DÉPÔT DU NOUVEAU RÔLE TRIENNAL D'ÉVALUATION FONCIÈRE
EXERCICES FINANCIERS 2025 – 2026 – 2027

PRENEZ AVIS que le rôle triennal d'évaluation foncière de la Municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage devant être **en vigueur pour les exercices financiers 2025-2026-2027** a été déposé à mon bureau le 12 septembre 2024 et que toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit, aux jours et heures d'ouverture des bureaux municipaux.

Ce nouveau rôle triennal d'évaluation entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2025

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- Être déposée avant le 1^{er} mai 2025;
- Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé (dans un tel cas, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi);

**MRC de Lotbinière
6375, rue Garneau
Sainte-Croix (Qc)
G0S 2H0**

- Être produite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit indiqué ci-dessus ou en ligne sur le site internet de la MRC de Lotbinière en cliquant sur le lien suivant : <https://www.mrcotbiniere.org/publications-et-formulaires/formulaires/revision-valeur-fonciere/>
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement numéro 253-2014 et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande (les frais doivent être déposés en même temps que la demande de révision administrative, à défaut de quoi, la demande est réputée ne pas avoir été déposée).

Fait à Saint-Patrice-de-Beaurivage, ce 12^e jour du mois de septembre 2024.

Annie Frenette
Directrice générale et greffière-trésorière